

Bureau du 11 décembre 2006

Décision n° B-2006-4825

commune (s) : Sathonay Village

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin des Epinettes et appartenant à M. Joseph Barrel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin des Epinettes à Sathonay Village, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 159 mètres carrés, dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 219 de la section AC et actuellement occupée par monsieur Alain Pinad, exploitant agricole.

Aux termes du compromis qui a été établi, monsieur Joseph Barrel, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder au prix de 159 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin des Epinettes à Sathonay Village et appartenant à monsieur Joseph Barrel.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1065 individualisée le 23 janvier 2006 pour 1 400 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 159 € pour l'acquisition - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,